

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2830

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 2 projets de solidarité internationale**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guiland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2830**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 2 projets de solidarité internationale**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Fonds de solidarité eau, mis en place dans le cadre de l'article L 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du sud. Il est aujourd'hui financé par la Métropole de Lyon (400 000 €) et par Eau du Grand Lyon (350 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Le comité de pilotage paritaire du Fonds de solidarité eau a donné son accord pour le financement des 2 projets décrits ci-dessous.

I - Attribution d'une subvention à l'association HAMAP pour le projet d'assainissement en milieu scolaire dans la province du Boulkiemdé, communes de Koudougou et Kokologo, au Burkina Faso

L'association HAMAP, créée en 1999, s'inscrit dans une logique humanitaire d'aide au développement par l'accompagnement des populations pour la réussite de leur projet dans un souci de pérennité. Elle soutient les familles et, plus spécifiquement, les femmes et la petite enfance à mieux vivre dans leur environnement à travers les priorités suivantes : donner l'accès à l'eau et à l'assainissement, favoriser l'accès à l'éducation, améliorer les conditions d'accès aux soins et réduire les accidents dus aux mines, bombes à sous-munitions et restes explosifs de guerre. La force de l'association HAMAP repose sur une étroite collaboration avec les différents acteurs issus des pays concernés, ainsi que sur un réseau de soutien large et diversifié.

Au Burkina Faso, le taux d'accès à l'eau et à l'assainissement est de moins de 10 % en milieu rural et de 21 % en milieu urbain. Dans les communes de Koudougou et Kokologo, seulement 6 écoles sur 10 ont accès à des ouvrages sanitaires. L'inexistence d'un environnement approprié pour les élèves constitue un obstacle majeur à la fréquentation scolaire surtout pour les filles car, en période de menstruation, elles sont dans l'incapacité de se rendre à l'école, par manque d'infrastructures d'hygiène et par pudeur. Cette situation a pour conséquences une fréquentation aléatoire des établissements et un abandon précoce de l'enseignement chez les filles. La mise à disposition de blocs sanitaires, la vulgarisation et l'utilisation d'infrastructures d'assainissement ainsi que la promotion de comportements en matière d'hygiène permettraient d'améliorer les conditions d'apprentissage pour les écoliers.

Le projet consiste à construire, réhabiliter et pérenniser les blocs sanitaires de 14 établissements scolaires des communes de Koudougou et Kokologo. La sensibilisation et la formation du club de santé scolaire permettra une prise de conscience des bénéficiaires de l'importance d'une bonne hygiène, de la bonne utilisation et de la maintenance des infrastructures. Ce projet bénéficiera à 4 900 écoliers.

Le projet est évalué à 198 930 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 64 700 €

La contribution demandée à la Métropole est de 21 800 €, Eau du Grand Lyon apportant 21 100 € et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse 21 800 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,

- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

II - Attribution d'une subvention à l'association Énergie coopération développement (ECD) pour le projet "Améliorer durablement l'environnement sanitaire et l'accès à l'eau à Ban Konglor" au Laos

L'association ECD a été créée le 6 octobre 2010 à Bourg en Bresse par des personnes qui adhéraient préalablement à l'association Électriciens sans frontières. L'objet de l'association est d'étudier, promouvoir et réaliser des projets d'aide au développement, de solidarité et de coopération en faveur des populations défavorisées des pays les plus pauvres dans les domaines de l'électricité et de l'eau, en intégrant les services associés tels que la formation jusqu'au transfert de compétences, pour contribuer à la satisfaction des besoins tels que la santé, l'éducation et la lutte contre l'exode rural et assurer la pérennité des réalisations.

Le Laos est un pays enclavé d'Asie du sud-est. Son 138^{ème} rang à l'indice de développement humain n'illustre qu'imparfaitement la pauvreté des 68 % de ses habitants vivant en zone rurale. Bon nombre d'entre eux vivent dans des zones isolées, leur accès aux villes et aux services essentiels est à la fois très faible et discontinu, les pluies pouvant entraver de nombreuses pistes rurales.

La zone ciblée par l'action est située dans la Province de Khammouane au centre du Laos. Le village de Konglor a connu un développement important suite à l'aménagement de sa rivière souterraine (6 km) très fréquentée des touristes. Les autorités villageoises ont été amenées à trouver un emplacement pour accueillir les nouvelles familles. Le nouvel emplacement de ce hameau est séparé du village de plus de 2 km. Les nouveaux habitants ne peuvent pas bénéficier des installations d'accès à l'eau du village car elles sont trop éloignées. Actuellement, les habitants du hameau vont chercher l'eau avec des seaux dans une source assez proche des maisons, mais cette corvée ne facilite pas la bonne utilisation de l'eau et ne contribue pas à l'amélioration de l'hygiène et la diminution des maladies hydriques.

Le projet consiste à mettre à disposition du nouveau hameau de Konglor un accès à l'eau pour tous, par branchements individuels, réalimenter 2 ou 3 points d'eau du village qui manquent de pression et en construire 3 nouveaux. Les compétences du comité de gestion seront renforcées. Des formations pour le comité de gestion et des animations seront mises en place pour améliorer l'hygiène villageoise, diminuer les risques sanitaires liés à l'eau et préserver l'environnement. 1 180 personnes bénéficieront de ce projet.

Le projet est évalué à 70 449 € et la participation sollicitée auprès du Fonds de solidarité eau s'élève à 44 400 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 15 200 €, Eau du Grand Lyon apportant 14 000 € et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse 15 200 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention est ajusté au prorata des dépenses réellement engagées ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions d'équipement d'un montant de :

- 21 800 € au profit de l'association HAMAP dans le cadre du projet d'assainissement en milieu scolaire dans la province du Boulkiemdé, communes de Koudougou et Kokologo, au Burkina Faso pour l'année 2018,
- 15 200 € au profit de l'association ECD dans le cadre du projet "Améliorer durablement l'environnement sanitaire et l'accès à l'eau à Ban Konglor" au Laos pour l'année 2018,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des associations attributaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer lesdites conventions,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - Le montant à payer de 37 000 € sera imputé sur les crédits inscrits :

- au budget annexe des eaux - exercice 2018 - chapitre 67 - opération n° 1P02O2197 - eau coopération décentralisée, pour un montant de 15 200 €,

- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2018 - chapitre 67 - opération n° 2P02O2186 - assainissement coopération décentralisée, pour un montant de 21 800 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.